mixt terrain d'arts en loire-atlantique

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

## DELIBERATION N°2026-15

OBJET

• RÉORGANISATION DU RESTAURANT •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout

| | MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS | PRÉSENTS | REPRÉSENTÉS | ABSENTS |
|---|---|---|---|---|
| DATE DE CONVOCATION Le 06/10/2026 | BIR Cécile - titulaire<br>ALEMANY Jérôme - suppléant | X | | |
| | COUÉ Julien | | X | |
| | DUBEAU Christine | | | X |
| | GERARD ANNE ou sa représentante | X | | |
| NOMBRES DE MEMBRES<br>EN EXERCICE<br>15 | GERMAIN THOMAS Patrick | | X | |
| | GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire<br>BESSIERE Ugo - suppléant | | X | |
| | JANSEN Louise – titulaire<br>RETIF Ludovic - suppléant | X | | |
| PRÉSENTS<br>9 | LE BALH Nina – titulaire<br>RUSSON Gaetane - suppléante | X | | |
| | LE MOULLEC Catherine | X | | |
| REPRÉSENTÉS<br>3 | MAGRE Vincent | | | X |
| | MARTINEAU David – titulaire<br>BIGEARD Myriam - suppléante | | | X |
| VOTANTS<br>12 | PARAGOT Agnès – titulaire<br>BOUVAIS Erwan - suppléant | X | | |
| | POIROUT Dominique – titulaire<br>FETIVEAU Yannick - suppléant | X | | |
| | SALLE Fanny – titulaire<br>OUDAERT Nicolas - suppléant | X | | |
| | SEASSAU Aymeric – titulaire<br>Philippe Legrand - suppléant | X | | |



REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_15-DE

mixt terrain d'arts en loire-atlantique

DELIBERATION N°2026-15

OBJET

• RÉORGANISATION DU RESTAURANT •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T»

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T» en « Mixt »

Conformément à l'Article 11 - des statuts de l'EPCC portant sur les attributions du conseil d'administration.

Compte tenu du projet de réorganisation du restaurant bar Qui Som présenté au Conseil d'administration du 14 octobre 2026 visant trois objectifs :

- Améliorer l'organisation du travail
- Améliorer les conditions de travail de l'équipe du restaurant bar
- Maintenir l'équilibre économique du restaurant bar

Compte tenu du l'avis Favorable / Défavorable remis par les membres du CSE après consultation le 13 septembre 2026.

Il est proposé au conseil d'administration de modifier les contrats de quatre salariés en CDI du Restaurant / Bar Qui Som, actuellement embauchés à 39h/ semaine pour les basculer sur des contrats à 35h/ semaine annualisé.

De déléguer à la directrice la mise en œuvre de cette modification substantiel de contrat pour motif économique et la mise en œuvre des licenciements économique qui pourraient advenir dans le cadre de cette réorganisation

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration



REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_15-DE

mixt terrain d'arts en loire-atlantique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :
D'approuver la modification des contrats de quatre salariés en CDI du Restaurant / Bar Qui Som, actuellement embauchés à 39h/ semaine pour les basculer sur des contrats à 35h/ semaine annualisé.

De déléguer à la directrice la mise en œuvre de cette modification substantiel de contrat pour motif économique et la mise en œuvre des licenciements économique qui pourraient advenir dans le cadre de cette réorganisation

À :
L'unanimité
~~.....vote « POUR »~~
~~.....vote « CONTRE »~~
~~..... « ABSTENTION »~~

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 14/10//2026
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout



REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_15-DE



REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-044-798868717-20261014-2026_15-DE